



Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Une séance extraordinaire statutaire du conseil municipal du Canton de Potton dûment convoqué pour y être tenue **16 décembre 2010** à 17h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville. La séance débute à 17h00.

Sont présents, le Maire Jacques Marcoux, la conseillère Diane Rypinski Marcoux et les conseillers Michael Cyr, Michel Daigneault, Michael Head, Jacques Hébert et Christian Rodrigue.

La séance est présidée par Monsieur le maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET PRÉSENCES

Le maire Jacques Marcoux constate que tous ont reçu l'avis de convocation et qu'il y a quorum puis déclare la session ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

QUE l'ordre du jour spécial statutaire soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR de la séance extraordinaire du 16 décembre 2010

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences
2. Adoption de l'ordre du jour extraordinaire
3. Présentation et discussion des prévisions budgétaires et du plan triennal d'immobilisations
3.1 Adoption des prévisions budgétaires et du plan triennal d'immobilisations
4. Adoption du règlement #2010-384 pour déterminer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2011 et pour fixer les conditions de perception
5. Période de question ne portant que sur les prévisions budgétaires 2011
6. Fermeture de la séance

Adoptée.

3- PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait une brève présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2011 et du programme triennal d'immobilisations pour 2011-2012-2013.

2010 12 42.

3.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Michael Cyr
et résolu

Annexe

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2011 et le programme triennal d'immobilisations pour l'année 2011-2012-2013, tels que présentés et dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

2010 12 42. **RÈGLEMENT #2010-384 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du *Code municipal*, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté un budget qui prévoit des dépenses de 4 527 688\$ et des revenus égaux à cette somme;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à l'occasion d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2010

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par,
et résolu

Annexe

D'adopter le « Règlement #2010-384, pour déterminer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2011 et pour fixer les conditions de perception » dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

4- PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen n'étant présent, la période est close.

5- FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Daigneault
et résolu que l'assemblée soit levée à 17h45

Respectueusement soumis,

Jacques Marcoux,
Maire

Thierry Roger,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jacques Marcoux, maire de la municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.